



Commune de Curtilles Municipalité

Préavis no 2025 - 03

au Conseil général du 12 juin 2025

Comptes de l'année 2024

Table des matières

1	Objets du préavis	page 2
2	Analyse des comptes 2024	page 2
3	Marge d'autofinancement	page 5
4	Taux de couverture de la déchetterie	page 5
5	Explications des comptes 2024	page 6
6	Au bilan	page 8
7	Conclusion	page 9

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil général,

1. Objet du préavis

Le présent préavis présente l'état des comptes de la commune de Curtilles pour l'année 2024. Le but de ce Préavis est l'adoption des comptes communaux 2024 par le Conseil général afin d'approuver la gestion de la Municipalité et de lui en donner décharge.

2. Analyse des comptes 2024

Dans sa séance du 14 décembre 2023, le Conseil Général de Curtilles a adopté le budget 2024 sur la base du Préavis municipal 2023 - 07

La comparaison des résultats affiche un excédent de revenus légèrement supérieur au montant prévu par le budget. Ceci après une attribution à différents Fonds de réserve et un amortissement extraordinaire, totalisant CHF 145'000.-.

Il peut dès lors être relevé que l'année 2024 est un très bon exercice.

Budget 2024	
Total des revenus	971 220.00
Total des charges	966 075.00
Excédent de revenus	5 145.00
Comptes 2024	
Total des revenus	2 037 347.59
Total des charges	2 028 365.29
Excédent de revenus	8 982.30

Structure des charges et des revenus

Cette année 2024 affiche un compte d'exploitation totalisant plus de CHF 2'000'000.-, alors que le budget était légèrement en dessous d'un montant de CHF 1'000'000.-.

Cette différence est notamment due à la vente des actions de la Romande Energie pour plus de CHF 300'000.- ainsi que de l'amortissement des routes et chemins (patrimoine administratif) pour plus de CHF 560'000.-, ainsi que d'autres mouvements en lien avec des Fonds de réserve.

Les charges d'exploitation sont bien maîtrisées, malgré un montant de l'ordre de CHF 26'000.- investi pour le curage des collecteurs et l'entretien des routes, alors que le budget ne prévoyait qu'une somme de CHF 12'000.- pour ce poste.

Le montant de la cohésion sociale affiche une somme de CHF 26'000.- supérieure au budget, mais de CHF 44'000.- inférieure aux comptes 2023.

Si le fonds de la péréquation affiche une hausse des charges, c'est notamment dû aux entrées fiscales supérieures au budget, tout comme celles des gains immobiliers et des droits de mutation.

La ristourne de l'année 2023 est d'environ CHF 12'000.-, dès lors grâce à cette entrée, le montant en faveur du canton est de l'ordre de CHF 12'000.- au lieu de celui de CHF 7'000.- selon le budget.

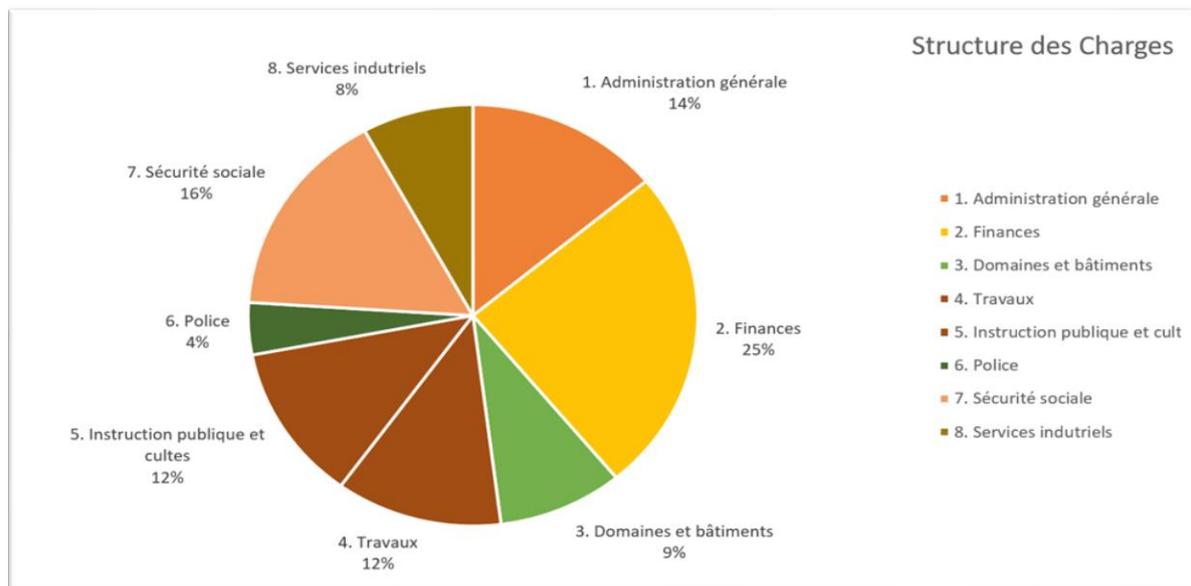
Une économie d'environ CHF 30'000.- est enregistrée par rapport au budget dans la rubrique « Etablissement scolaire », en effet la somme prévue initialement en lien avec la construction du nouveau bâtiment scolaire à Lucens n'a pas été utilisée grâce à l'acceptation par les communes en décembre 2024 de l'augmentation du plafond d'endettement de l'AIMLE.

La prise en charge des coûts de ce bâtiment est calculée selon les statuts, soit à 50 % à l'habitant et 50 % à l'élève.

Cette situation globale modifie cependant la répartition des % en comparaison avec le budget.

Cela étant, il reste intéressant de consulter les deux graphiques qui suivent.

Structure des charges :



Une augmentation de CHF 123'503.- peut être constatée, si une comparaison est effectuée entre le montant global des revenus et charges fiscales 2024 par rapport aux mêmes sommes au budget.

Les chiffres les plus significatifs :

CHF 58'115.- en plus pour les impôts du revenu, du foncier et de la fortune

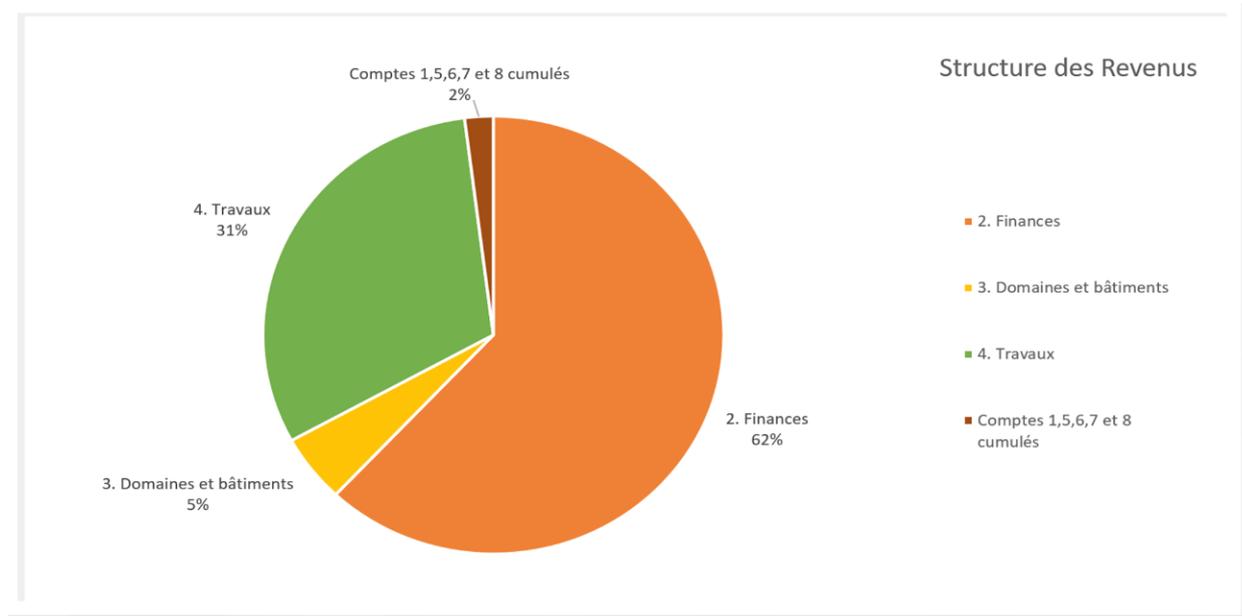
CHF 59'150.- en plus pour les successions, les mutations et les gains immobiliers.

Structure des revenus :

Le montant des revenus sur capital financier et des intérêts de retard est de CHF 21'429.-, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 8'000.-.

En effet, la vente du 50% des actions de la Romande Energie a pu être retardée, permettant ainsi de bénéficier des dividendes annuelles sur la totalité des actions.

La boursière a pu réaliser quelques placements à terme durant l'année 2024, ce qui a rapporté des intérêts supplémentaires.



Pour conclure, les revenus fiscaux supérieurs par rapport au budget et l'économie dans les charges pour le bâtiment scolaire, ont permis la répartition de la somme de CHF 145'000.- de la manière suivante :

CHF 100'000.- au Fonds des travaux futurs

CHF 30'000.- au Fonds de réserve du Café Fédéral

CHF 15'000.- en amortissement extraordinaire de la rénovation du Café Fédéral

Il faut souligner que cette manière de faire a pris fin au 31 décembre 2024.

Dès 2025, le nouveau plan comptable MCH2 obligera une modification du Bilan, car les Fonds de réserve ne pourront plus être comptabilisés selon la pratique actuelle.

Mis à part les Fonds affectés, ils devront être dissouts et remplacés par des Fonds de préfinancement.

Dans le cadre du projet de fusion avec la commune de Lucens, à l'occasion des différentes rencontres et échanges, le souhait des habitants de Curtilles de maintenir le Café Fédéral en mains communales a été soulevée et pris en compte.

En réalisant un amortissement extraordinaire de CHF 15'000.- des coûts de la rénovation du Café Fédéral et en allouant la somme de CHF 30'000.- au Fonds de réserve de l'établissement communal, cette volonté reste affichée et donnera les moyens correspondants à la nouvelle commune.

3. Marge d'autofinancement

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la marge communale d'autofinancement. Pour rappel, ce résultat correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes, soit le revenu ou le déficit avant les versements et prélèvements sur les divers fonds de réserve et les amortissements.

Les entrées financières de la vente des actions de la Romande Energie étant exceptionnelles, le montant de celle-ci n'a pas été pris en compte dans le calcul de la marge d'autofinancement 2024.

Sans ce montant, la marge d'autofinancement 2024 se chiffre à CHF 174'397.03.

Ce qui représente un bon résultat, même si le chiffre est inférieur à 2023.

Marge d'autofinancement en CHF		
Moyenne 2015-2024 sur 10 ans	2023	2024
90 502	214 475	174 397

4. Taux de couverture de la déchetterie

En lien avec le partage de la déchetterie avec la commune de Lucens depuis mai 2024, le décompte global de la déchetterie est dans une phase transitoire qui pourrait durer jusqu'à la fusion.

Vu cette situation, une analyse globale, telle qu'effectuée pour les autres années, serait non significative.

La seule évaluation qui reste pertinente est celle des déchets ménagers :

La comparaison entre charges et recettes directes donne une balance pratiquement équilibrée avec des charges de CHF 14'333.95 (traitement des déchets à la Saidef et location de la Grignoteuse) et des entrées enregistrées de CHF 14'924.80 (taxes au poids des sacs déposés par les habitants).

C'est dès lors pour la 1^{ère} fois qu'un Fonds de réserve affecté d'un montant de CHF 365.66, dédié aux ordures ménagères et déchets, a dû être créé.

Ce montant correspondant au bénéfice de la déchetterie de l'année 2024.

5. Explications des comptes

Poste 1 Administration générale

11 **Aux charges** : un montant de CHF 3'500.- de vacances pour le projet de fusion.

Imprimés, fournitures de bureau : achat d'un stock d'enveloppes pour CHF 904.80 et de toner pour CHF 768.-.

Entretien matériel : la 2^{ème} phase pour l'intégration de MCH2 a nécessité un investissement de CHF 3'064.65 et la contribution à la cybersécurité un montant de CHF 446.45

Poste 2 Finances

21 **Aux charges** : Défalcation non budgétée sur impôts pour CHF 6'201.35

Aux revenus : une augmentation de l'impôt sur le revenu de CHF 42'882.57 par rapport au budget. Sur l'impôt sur la fortune de CHF 13'949.88. Sur l'impôt sur le bénéfice de CHF 10'260.65 et sur les droits de mutation de CHF 35'945.40.

Un correctif a été réalisé sur les impôts à la source : **CHF - 4'523.49.**

Une perception d'entrées non-budgétisées sur les impôts des successions de CHF 9'630.- et de CHF 13'575.75 sur les gains immobiliers.

22 **Aux charges** : Taxes d'exécution et timbre fédéral sur la vente des actions Romande Energie de CHF 2'203.70, une diminution de la valeur des actions Romande Energie à la suite de la vente de la moitié d'entre elles, attribution du gain comptable après déduction des frais au Fonds de réserve route.

Aux revenus : Gain comptable sur la vente de la moitié des actions de la Romande Energie, ainsi qu'un retour du Fonds de la péréquation 2023 de CHF 12'573.-.

23 **Aux charges** : Attribution de CHF 100'000.- au Fonds de réserve travaux futurs et de CHF 30'000.- au Fonds de réserve Café Fédéral.

Poste 3 Domaines et bâtiments

31 **Aux charges** : Frais en lien avec l'étude pour l'assainissement de la butte de tir d'un montant de CHF 5'513.10.

352 **Aux charges** : Un amortissement extraordinaire de CHF 15'000.- pour la rénovation du Café Fédéral

Poste 4 Travaux

42 **Aux charges** : CHF 2'165.60 de frais de l'AISTBV pour divers mandats et frais de CHF 5'909.83 pour la préparation des échanges des terrains.

Aux charges et aux revenus : CHF 5'085.25 pour l'amortissement des investissements PACom, repris sur le Fonds de réserve travaux futurs.

43 **Aux charges** : CHF 13'000.-, soit l'augmentation des travaux d'entretien par rapport au budget : réparation de grilles, réfection de la bordure du Chemin du Carroz, réfection des chemins agricoles no 1010 et 3020, consolidation du bord du chemin no 420, remplacement de la canalisation des eaux claires du Chemin du Château, vers le Collège.

Aux charges et aux revenus : CHF 566'622.88 d'amortissement pour la route, montants repris sur les Fonds de réserve route et travaux futurs :

CHF 38'445.30 Etude des chemins AF

CHF 19'753.80 Pont de la Gottaz

CHF 15'581.00 Chemin du Carroz

CHF 7'329.20 Solde de l'Etude pour la route

CHF 485'513.38 Réfection de la route

Repris sur le Fonds affecté Eau :

CHF 15'171.90 chemisage de la conduite eaux claires, Rte de Romont

44 **Aux charges** : CHF 1'700.-, réalisation des emplacements des deux bancs offerts par la corporation forestière Glâne-Farzin

Aux charges et aux revenus : CHF 4'756.70 entretien de l'église (éparage, taille, désherbage, tonte), ce montant tient compte de la participation communale annuelle de CHF 1'000.- à cet entretien.

CHF 4'324.25, participation de la paroisse pour les entretiens extérieurs de l'église. CHF 750.- de refacturation aux familles de 5 plaques pour le jardin du souvenir.

45 **Ordures ménagères** : Les charges se montent à CHF 35'497.46 et les revenus à CHF 35'458.32.

Depuis mai 2024, la commune de Lucens prend en charge l'entier des coûts de la déchetterie. Cela a permis de diminuer de 50% les taxes facturées aux habitants de Curtilles. Cependant, le calcul du taux de couverture n'est pas un facteur significatif cette année, dès lors il n'a pas été effectué.

46 **Aux charges** : En vue de l'adhésion à l'EMB, contrôle par l'AISTBV des systèmes séparatifs des bâtiments pour CHF 7'798.30.

47 **Aux charges** : Dégagement du ruisseau des Vaux incluant un élagage d'un chêne pour CHF 2'053.90 et vidange du ruisseau de la Coulaz pour CHF 969.10.

Aux revenus : Participation du canton à hauteur de 60 % pour la vidange du ruisseau de la Coulaz.

Poste 5 Instruction publique et cultes

51 **Aux charges** : Le montant de l'écolage est inférieur d'environ CHF 32'000.- à celui budgété.

Poste 7 Sécurité sociale

71 **Aux revenus** : Remboursement de l'ARAJ de CHF 7'507.60 pour l'exercice 2023.

72 **Aux charges** : Participation à la facture sociale supérieure de CHF 26'000.- au montant budgété, ceci en lien avec les prélèvements sur les impôts conjoncturels (CHF 30'575.-)

Poste 8 Services industriels

81 **Aux charges et revenus** : Amortissement des investissements pour le chemisage du collecteur eaux claires de la Rte de Romont pour CHF 15'171.90, montant repris sur le Fonds de réserve Eaux (voir aussi point 43).

6. Au bilan

Amortissement extraordinaire

Comme indiqué au chapitre 2 du présent Préavis, un amortissement extraordinaire de CHF 15'000.- en plus des CHF 33'000.- annuels pour le Café Fédéral a pu être comptabilisé, le montant total à charge du bilan pour la rénovation du Café Fédéral passe ainsi de CHF 818'000.- au 31.12.2023 à CHF 770'000.- au 31.12.2024.

Affectation aux Fonds de réserve Café Fédéral

De plus, un montant de CHF 30'000.- a pu être attribué au Fonds de réserve Café Fédéral, dont le total se monte ainsi à CHF 56'500.- au 31.12.2024. La Municipalité a estimé judicieux d'augmenter le solde de ce Fonds. En effet avec le nouveau plan comptable MCH2 des règlements spécifiques en lien avec des Fonds de préinvestissement doivent être établis.

La Municipalité a déjà annoncé le projet d'un abri-couvert à réaliser à moyen terme à côté du Café. Cette réalisation remplacerait le garage actuel qui fait partie du bail à loyer du tenancier. Cet endroit est destiné au stockage du mobilier d'été de la terrasse.

Affectation aux Fonds de réserve des travaux futurs

L'excellent résultat annuel a également permis d'affecter un montant de CHF 100'000.- au Fonds de réserve travaux futurs dont le total se monte ainsi à CHF 500'622.37 au 31.12.2024.

Pour ce Fonds comme pour les autres, le traitement par MCH2 dès 2025 modifiera la manière d'opérer ce type d'attribution.

7. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les membres du Conseil général, de bien vouloir donner votre approbation à la gestion des comptes 2024 en approuvant les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de Curtilles,

Vu le Préavis municipal no 2025 – 03

A ouï le rapport de la commission de gestion sur cet objet qui a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

1. **D'adopter les comptes communaux 2024 tels que présentés ;**
2. **D'approuver l'amortissement extraordinaire de la rénovation du Café Fédéral avec un montant de CHF 15'000.-;**
3. **D'approuver l'attribution au Fonds du Café Fédéral d'un montant de CHF 30'000.- ;**
4. **D'approuver l'attribution au Fonds de réserve des travaux futurs d'un montant de CHF 100'000.- ;**
5. **D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2024 et de lui en donner décharge.**

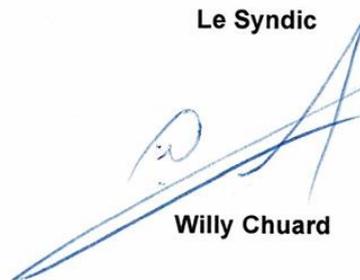
Municipal responsable : Willy Chuard, Syndic

Approuvé en séance de Municipalité du 27.05.2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE CURTILLES

Le Syndic

La Secrétaire


Willy Chuard





Doris Agazzi

Annexes : Tableau des comptes 2024
Tableau du bilan au 31 décembre 2024

Annexe : COMPTES 2024

Page : 1 / 2

Commune de Curtilles - Liste: Listes officielles
Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	190'162.50	4'081.80	206'400.00	9'000.00	188'636.93	9'203.25
10	Autorités	21'291.70		24'500.00		23'155.60	
11	Administration	143'074.20	4'081.80	151'300.00	9'000.00	140'792.33	9'203.25
15	Affaires culturelles, loisirs	2'945.00		3'000.00		2'793.00	
18	Transports publics	22'851.60		27'600.00		21'896.00	
2	FINANCES	646'882.54	1'254'119.02	177'700.00	790'850.00	345'197.59	1'017'155.11
21	Impôts	11'943.16	753'046.27	7'200.00	624'800.00	15'200.39	830'758.23
22	Service financier	504'939.38	501'072.75	170'500.00	166'050.00	194'997.20	186'396.88
23	Amortissements, rés. non vent.	130'000.00				135'000.00	
3	DOMAINES ET BATIMENTS	77'782.49	96'265.92	59'565.00	96'020.00	118'311.97	96'362.37
31	Terrain	5'765.60	6'956.20		6'900.00	50'652.60	6'956.20
32	Forêts	1'214.50		650.00		462.00	
35	Bâtiments communaux	70'802.39	89'309.72	58'915.00	89'120.00	67'197.37	89'406.17
4	TRAVAUX	706'018.32	641'423.40	126'410.00	65'350.00	162'319.65	111'360.93
42	Service de l'urbanisme	13'160.68	5'115.05			18'356.80	15'856.80
43	Routes	617'735.88	573'897.78	50'200.00	8'000.00	52'142.95	19'242.70
44	Parcs, promenades, cimetières	14'439.00	5'074.25	8'000.00		20'635.94	12'143.45
45	Ordures ménagères et décharge	35'497.46	35'458.32	41'610.00	37'350.00	39'712.26	36'175.63
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	22'162.30	21'296.55	23'100.00	20'000.00	22'163.65	21'396.60
47	Cours d'eau et digues	3'023.00	581.45	3'500.00		9'308.05	6'545.75
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	174'902.29	2'592.10	203'550.00		168'958.20	
51	Enseignement primaire	163'590.40	2'592.10	194'550.00		156'373.70	
54	Office d'orientation professionnelle	416.40		500.00		399.90	
58	Temples et cultes	10'895.49		8'500.00		12'184.60	

Commune de Curtilles - Liste: Listes officielles
Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
6	POLICE	47'014.90	14'307.90	47'900.00	10'000.00	54'118.70	20'910.35
61	Corps de police	30'652.05	2'695.15	27'400.00		36'630.45	10'220.05
64	Service des inhumations			1'000.00			
65	Défenses contre l'incendie	10'832.85	10'832.85	10'000.00	10'000.00	10'197.10	10'197.10
66	Protection civile	5'530.00	779.90	9'500.00		7'291.55	493.20
7	SECURITE SOCIALE	168'729.50	7'684.70	144'350.00		214'808.80	8'446.23
71	Service social	32'262.50	7'657.90	33'850.00		32'791.00	8'446.23
72	Prévoyance sociale cantonale	136'467.00	26.80	110'500.00		182'017.80	
8	SERVICES INDUSTRIELS	16'872.75	16'872.75	200.00		103'830.45	103'155.45
81	Service des eaux	16'872.75	16'872.75	200.00		103'830.45	103'155.45
<i>Total</i>		2'028'365.29	2'037'347.59	966'075.00	971'220.00	1'356'182.29	1'336'593.69
Excédent			8'982.30		5'145.00		10'411.40

Annexe : BILAN 2024

Page : 1 / 2

Commune de Curtilles - Liste: Listes officielles
Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024 actifs	Comptes 2024 passifs	Comptes 2023 actifs	Comptes 2023 passifs
9	BILAN	2'928'846.08	2'928'846.08	2'788'231.48	2'788'231.48
91	ACTIF	2'928'846.08		2'788'231.48	
910	DISPONIBILITES	1'017'536.79		421'734.49	
9100	Caisse	2.30		2.30	
9101	Compte de chèque postaux	332'213.76		317'725.49	
9102	Banques	685'320.73		104'006.70	
911	DEBITEURS	409'402.52		400'598.01	
9112	Impôts à encaisser	345'696.32		292'901.31	
9115	Débiteurs	63'706.20		86'456.70	
9119	Etacom			21'240.00	
912	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.	1'461'352.13		1'876'689.29	
9120	Titres & placements	578'451.13		945'788.29	
9123	Terrains & bâtiments	882'901.00		930'901.00	
913	ACTIFS TRANSITOIRES	27'047.64		70'202.69	
9139	Actifs transitoires	27'047.64		70'202.69	
914	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'003.00		3'003.00	
9143	Bâtiments & constructions	1.00		1.00	
9144	Installations S.I.	1.00		1.00	
9145	Forêts	3'000.00		3'000.00	
9146	Mobilier, machines	1.00		1.00	
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS	10'504.00		16'004.00	
9153	Titres & papiers-valeurs	10'504.00		16'004.00	

Commune de Curtilles - Liste: Listes officielles
Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023	
		actifs	passifs	actifs	passifs
92	PASSIF		2'928'846.08		2'788'231.48
920	ENGAGEMENTS COURANTS		220'280.07		71'521.95
9200	Créanciers		220'280.07		71'521.95
922	EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME		1'100'000.00		950'000'00
9220	Emprunts hypothécaires		1'100'000.00		950'000.00
925	PASSIFS TRANSITOIRES		5'141.50		5'216.40
9259	Passifs transitoires		5'141.50		50216.40
928	FONDS DE RESERVE		1'217'491.65		1'384'542.57
9280	Fonds rés. recettes affectées		281'946.56		307'585.65
9282	Fonds de réserve		935'545.09		1'076'956.92
929	CAPITAL		385'932.86		376'950.56
9290	Capital		385'932.86		376'950.56

Total **2'928'846.08** **2'928'846.08** **2'788'231.48** **2'788'231.48**

Fond des réserves affectées :

Epuration :	Fr.	100'232.05	
Ordures ménagères :	Fr.	365.66	
Incendie :	Fr.	146'473.35	
Services des eaux :	Fr.	34'875.50	Fr. 281'946.56
Travaux futurs :	Fr.	500'622.37	
Débiteurs douteux :	Fr.	54'753.00	
Impôts conjoncturels :	Fr.	32'836.00	
Café Fédéral :	Fr.	56'500.00	
Route :	Fr.	37'453.72	
Butte de tir :	Fr.	165'000.00	
P.C. :	Fr.	88'380.00	Fr. 935'545.09